

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 29

N°132

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2018

L'AN deux mille dix huit, le 14 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, VALLY Sophie, ROZENBERG Silvère, TLILI Leïla, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : LENZI Ling .

Représentés par :

Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Madame Magali CHERET
Madame Laurence GRARE
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Danielle MARINO
Monsieur Fethi CHOUDER
Monsieur Patrick LE HYARIC
Monsieur Eric PLEE
Monsieur Kilani KAMALA
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Monsieur Rachid ZAÏRI
Madame Nadia LENOURY

Monsieur Antoine WOHLGROTH
Madame Soizig NEDELEC
Madame Sandrine LE MOINE
Madame Claudine PEJOUX
Madame Leïla TLILI
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Marc RUER
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Arab ALI CHERIF
Monsieur Daniel GARNIER
Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Anthony DAGUET

Direction Générale Adjointe Ressources/ MAIRE/

OBJET : Organisation et composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) commun au CCAS, à la Caisse des Ecoles et à la Ville d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code du Travail et notamment les articles L.4121-3 et L.4122-1 et 2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques Paritaires des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale modifié ;

Vu le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 207 du Conseil municipal du 26 juin 2014, relative à la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun à la Ville d'Aubervilliers, à la Caisse des Ecoles et au CCAS ;

Considérant que le mandat des représentants du personnel est fixé à 4 ans et expire en 2018 eu égard aux dernières élections professionnelles qui se sont déroulées le 4 décembre 2014 ;

Considérant que l'organe délibérant de la collectivité auprès de laquelle est placé le Comité Technique détermine le nombre de représentants du personnel, après consultation des organisations syndicales représentées au Comité Technique ;

Considérant que les consultations des organisations syndicales sont intervenues notamment le 7 mars 2018 et le 17 mai 2018, soit plus de 6 mois avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 1802 agents ;

Considérant que l'organe délibérant a la faculté de maintenir par délibération le principe du paritarisme au sein du Comité Technique ;

Considérant que la proportionnalité femmes-hommes des effectifs de la ville d'Aubervilliers au 1^{er} janvier 2018 est respectivement de 72% et de 28% ;

Considérant l'avis favorable de l'ensemble des organisations syndicales consultées ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE le maintien d'un comité d'hygiène et de sécurité et conditions de travail (CHSCT) commun à la Ville d'Aubervilliers, à la Caisse des Ecoles et au CCAS.

APPROUVE le maintien du paritarisme.

FIXE à cinq le nombre de membres titulaires représentant le personnel et à cinq le nombre de membres suppléants.

FIXE à cinq le nombre de membres titulaires représentant la Collectivité et à cinq le nombre de membres suppléants.

Reçu en préfecture le : 15/06/18

Publié le : 15/06/18

Certifié exécutoire : 15/06/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

